

## ETAT DES AUTORISATIONS FINANCIERES EN VIGUEUR AU 31 DECEMBRE 2014

Le tableau ci-dessous résume l'état des autorisations financières en vigueur, telles que votées par l'assemblée générale du 30 mai 2013 et leur utilisation au cours de l'exercice 2014

Nature de l'autorisation	Montant en euros / valeur nominale	Durée	Utilisation en 2014
<p><b>Résolution n° 9</b></p> <p>Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec maintien du DPS (incluant les augmentations de capital par incorporation de bénéfices, primes et réserves)</p>	<p>300 millions d'euros (plafond commun à cette résolution et aux résolutions 10 à 13 de cette même assemblée)</p> <p>1 milliard d'euros s'agissant des titres de créance (plafond commun aux résolutions 10 et 11 de cette même assemblée)</p>	26 mois	Non
<p><b>Résolution n° 10</b></p> <p>Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec suppression du DPS par voie d'une offre au public</p>	<p>110 millions d'euros</p> <p>1 milliard d'euros s'agissant des titres de créance</p>	26 mois	Non
<p><b>Résolution n° 11</b></p> <p>Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou à l'attribution d'un titre de créance avec suppression du DPS dans le cadre d'un placement privé</p>	<p>110 millions d'euros</p> <p>1 milliard d'euros s'agissant des titres de créance</p>	26 mois	Non

Nature de l'autorisation	Montant en euros / valeur nominale	Durée	Utilisation en 2014
<p><b>Résolution n° 12</b></p> <p>Autorisation au conseil d'administration, en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions avec suppression du DPS des actionnaires, de fixer le prix d'émission selon des modalités fixées par l'assemblée générale dans la limite de 10 % du capital</p>	<p>Dans la limite légale de 10 % du capital social par période de 12 mois</p>	26 mois	Non
<p><b>Résolution n° 13</b></p> <p>Autorisation au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans DPS dans le cadre d'option de sur-allocation</p>	<p>Dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale</p>	26 mois	Non
<p><b>Résolution n° 14</b></p> <p>Délégation de compétence au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social réservée aux salariés de la société dans les conditions prévues à l'article L. 3332-19 du code du travail par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société</p>	<p>3 % du capital de la société apprécié au jour de la décision d'utilisation par le conseil d'administration</p>	26 mois	Non
<p><b>Résolution n° 15</b></p> <p>Autorisation au conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions</p>	<p>Dans la limite d'un nombre maximal de 2,5 millions de titres au jour de la décision du conseil d'administration</p>	26 mois	<p>Oui, le conseil d'administration du 28 juillet 2014 a attribué des actions de performance à hauteur d'un nombre maximal de 957 125 actions</p>